

## **Assemblée communale du 21 avril 2026**

**Président :** M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

**Participants :** 40 personnes annoncées (l'administratrice des finances n'a pas le droit de vote et n'est pas comptée dans les participants).

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun de sa présence.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 15 du 10 avril 2026, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote à bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>ème</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- Mme Christel Minguely
- M. Eric Rudolf
- M. Gabriel Tille
- Mme Debora Belloy

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou une conseillère ou quelque autre personne que ce soit.

**M. le Président** donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

### **Tractanda**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025**
2. **Comptes 2025**
  - 2.1. Présentation des comptes de résultats 2025
  - 2.2. Présentation du compte des investissements 2025
  - 2.3. Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.4. Approbation

3. **Crédit additionnel – Raccordement et défense incendie bâtiments « Au Pré » (CPEF) à la route de la Résidence CHF 7'552.-**
    - 3.1. Présentation
    - 3.2. Rapport de la commission financière
    - 3.2. Vote
  4. **Approbation définitive du règlement relatif à la distribution d'eau potable à la suite de l'avis de la surveillance des prix**
    - 4.1. Présentation
    - 4.2. Vote
  5. **Divers**
- 

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'aucune remarque n'est formulée au sujet du tractanda et passe au point 1.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025.

---

## **Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à Mme Sandra Favre, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

**M. le Président** passe à présent la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour la présentation du point 2.1. - Présentation des comptes de résultats 2025 et 2.2. Présentation du compte des investissements 2025.

## **2. Comptes de résultats 2025**

### **2.1. Présentation des comptes de résultats et des investissements 2025**

L'entier des comptes 2025 était disponible au bureau communal et se trouve sur le site internet de la commune.

**Mme Marie-Claude Clerc** présente un graphique qui illustre le résultat des comptes 2025 qui présentent un résultat négatif de CHF 144'705.-.

Les charges dépassent le budget de CHF 34'466.-, dépassement à peine visible sur le graphique affiché à l'écran. Les revenus sont CHF 153'356.- meilleurs que prévu. Contrairement aux 4

années précédentes, le résultat global reste négatif : il manque CHF 144'705.- pour atteindre l'équilibre, ce qui est mieux que la prévision budgétaire qui affichait un solde négatif de CHF 263'595.

Mme Marie-Claude Clerc ajoute qu'elle indiquera l'origine de cette situation dans le cours de ses commentaires.

Elle informe en préambule que bien qu'elle devrait signaler tous les écarts supérieurs à 10%, elle négligera les positions insignifiantes, c'est-à-dire celles où les montants sont faibles. Dans la mesure du possible, elle répondra cependant à toutes les questions que l'assemblée communale pourrait poser. Elle se limite à commenter les écarts significatifs ou méritant une information particulière.

Services généraux :

Marie-Claude Clerc : Avant d'entrer dans le détail, je précise qu'en matière d'amortissements ou d'imputations internes, certains écarts peuvent paraître importants. Cela découle d'ajustements continuels, d'autant plus que l'administration des finances a changé de mains. Je ne vais pas commenter ces écarts systématiquement.

Cela dit, la courbe ascendante des jetons du CC n'est pas démentie : il est vrai que les séances sont toujours plus nombreuses et cela ne va pas cesser avec le travail sur le projet de fusion.

Toutes les positions « Salaires du personnel communal » affichent des montants en nette augmentation en regard du budget. Les positions attribuées aux charges sociales suivent le mouvement. Je ne signalerai pas ces augmentations systématiquement. Ici il s'agit du personnel administratif qui a subi une réorganisation et des adaptations à la suite du départ de M. Muller. Cette position enregistre de plus un montant lié au paiement d'heures supplémentaires.

Les frais de réceptions sont également en hausse constante. Ils pourraient être mieux maîtrisés.

Immeubles administratifs :

L'une des deux positions attribuées à l'entretien des bâtiments indique un montant de CHF 7'347.- qui ne pouvait pas être budgété puisqu'il correspond aux frais de réparation de la façade endommagée du bâtiment des Pontets à Chénens.

Les deux lignes suivantes doivent être corrélées, l'augmentation du montant à CHF 10'831.- étant compensée par la rétribution du Groupe E pour l'énergie vendue par la commune.

Formation – Ecole primaire :

Le budget du cercle scolaire Autigny-Chénens-Cottens, géré par la commune d'Autigny, est dans l'ensemble bien tenu. Les frais imputables à l'ensemble du cercle scolaire, hors transports scolaires et camps, ont été largement surestimés. Elle ajoute qu'il n'est pas pertinent de comparer avec les comptes 2024 étant donné qu'il y a eu fusion effective au 1<sup>er</sup> août 2024.

Formation – Ecole primaire - Locaux :

D'une part, chaque commune verse une location pour les locaux qu'elle occupe dans les deux autres communes. D'autre part, chaque commune encaisse une location pour ses propres locaux qu'elle met à disposition des élèves des deux autres communes. Le calcul est basé sur l'effectif de la population. La commune de Cottens est gagnante à ce jeu-là.

Formation – Bâtiments scolaires (hors cercle scolaire) :

Electricité : selon le responsable du dicastère, il y a eu une « mauvaise planification » : on pensait économiser CHF 9'000.- et on n'a économisé que CHF 6'000.- malgré toutes les mesures prises. Les frais de chauffage (CAD) augmentent légèrement : les températures du début et de la fin de l'année n'ont pas été si clémentes.

L'important dépassement du montant attribué à l'entretien des bâtiments est dû à une fuite d'eau à la nouvelle école, qui a exigé des travaux conséquents. L'assurance a remboursé un montant de CHF 38'036.-.

**Culture, sports et loisirs :**

Vous vous souvenez certainement que la commune a, avec l'aval de votre assemblée, octroyé une subvention à la paroisse en faveur de la rénovation des cuisines et de nouvelles portes, cela à hauteur de CHF 30'000 répartis sur deux ans. La demande de la paroisse a été formulée alors que le budget était bouclé, ce qui explique l'ampleur du dépassement.

Si elle était une bonne idée d'animation villageoise, la kermesse organisée en août 2025 a été une mauvaise opération financière : la recette s'est en effet limitée à CHF 6'153.-, montant qui ne couvre de loin pas les frais engagés. S'il y a une prochaine fois, les choses devront être pensées différemment.

Pour rappel, la 2<sup>e</sup> tranche de l'aide financière à fonds perdus, soit CHF 50'000.-, a bien évidemment été versée au FC Cottens, mais elle avait été budgétée et il n'y a aucun dépassement à signaler.

**Au dicastère de la santé :**

Toutes les positions sont en baisse par rapport au budget : participation aux frais des EMS, participation aux frais de l'aide et des soins à domicile, aux indemnités forfaitaires et aux frais des ambulances. La commune n'a aucune prise sur ces budgets dont les montants sont transmis par le Réseau Santé Sarine. Celui-ci prend visiblement une bonne marge de sécurité.

**Concernant la prévoyance sociale :**

A l'inverse ici les comptes franchissent pour la 1<sup>re</sup> fois le cap du million, à CHF 1'012'784.- contre CHF 977'925.- au budget. L'augmentation des subventions pour l'accueil des enfants en crèches opposée à la baisse des subventions aux mamans de jour traduit, semble-t-il, un transfert du placement d'enfants en faveur des crèches.

La commune prend en charge les frais de sépulture des personnes décédées lorsque les ressources financières de celles-ci ne suffisent pas à payer les prestations des pompes funèbres (personnes à l'aide sociale notamment). Nous n'inscrivons évidemment aucun montant au budget. La commune a couvert les frais pour 2 personnes décédées.

Les comptes du service social (ARCOS) n'ont pas du tout excédé le budget : c'est le montant à charge de chaque commune membre qui a été révisé à la hausse à la suite du départ de la commune de Ponthaux, en raison de la fusion avec Grolley, et de son transfert vers un autre service social. Le nombre de communes membres est ainsi passé de 8 à 7.

Marie-Claude Clerc demande s'il y a des questions à ce stade de la présentation.

**Questions :**

**Bruno Yerly :** à la ligne des subventions aux sociétés locales il y a une augmentation. CHF 16'000.- contre CHF 15'000.- ont été attribués à la paroisse, où sont allés les CHF 1'000.- restants ? Et concernant la kermesse qu'est-ce qui justifie une différence pareille ? Quelle est la charge exceptionnelle qui est arrivée dans ce compte ?

**Marie-Claude Clerc** répond : pour la Kermesse la location de la cantine a coûté cher mais n'a pas été utilisée du fait du beau temps. Cela explique une bonne part des charges de cette manifestation.

La différence de CHF 1'000.- concernant les subventions dans le domaine de la culture, etc, pourrait s'expliquer par les demandes de sociétés locales qui arrivent après le délai. La commune n'a pas pu refuser car la subvention avait été attribuée l'année précédente.

**Marie-Claude Clerc** s'engage à donner plus de précision quant à cette différence.

**Bruno Yerly** informe que la fanfare a toujours demandé sa subvention dans les temps et qu'elle n'a pas eu l'augmentation demandée. La fanfare n'a pas eu de réponse à sa demande.

**Marie-Claude Clerc** souhaite savoir si à ce jour la fanfare n'a pas eu de réponse. Bruno Yerly informe qu'il a eu une réponse par mail après l'avoir demandée.

**Trafic et télécommunications :**

Le montant global pour l'entretien des routes communales est reparti à la hausse. Le paiement d'un nombre élevé d'heures supplémentaires attribuées à l'entretien des routes, jugées irrécupérables, explique notamment ce dépassement.

**Entretien des routes et de l'éclairage :**

Le taccage des routes et la mise à niveau des grilles d'écoulement, non prévue au budget, expliquent l'important dépassement du budget. Une meilleure anticipation est bienvenue.

**Entretien de la végétation :**

Les comptes doublent face au budget en raison de l'aménagement du giratoire de l'ancienne poste.

**Etudes et conseils techniques :**

Les études de mobilité pour la route de la Côte n'avaient pas été prévues au budget.

**Subventions aux transports publics :**

Le montant attribué aux subventions des abonnements de transports publics s'est avéré insuffisant. Les demandes de subventions ont considérablement augmenté en seconde partie d'année à la suite d'un bouche-à-oreille qui a bien fonctionné. L'information concernant ce soutien de la commune a été donnée lors de l'assemblée communale de décembre 2024 ainsi que publiée sur le site internet de la commune. Alors que l'on consulte internet pour tout et pour rien, il est aussi judicieux et conseillé d'aller régulièrement faire un tour sur le site de la commune pour se tenir informé des dernières actualités et manifestations. Je précise cela parce qu'on m'a reproché de n'avoir pas informé la population de cette subvention aux transports publics.

**Approvisionnement en eau :**

Ce compte doit être autofinancé et équilibré. La comparaison avec le budget n'est pas forcément pertinente.

Il y a une année nous vous annonçons une augmentation, pour 2026, de la taxe de consommation de CHF 1,80.-/m<sup>3</sup> à CHF 2,10.-/m<sup>3</sup> car nous savions que le prix de CHF 1,80/m<sup>3</sup> était insuffisant pour couvrir les frais de fonctionnement, ce que confirment ces chiffres. Cette augmentation devait être couplée avec une diminution de la taxe de base, à 10 centimes (contre 13 centimes en 2025), taxe qui doit couvrir les frais d'amortissement (et de maintien de la valeur) et qui les couvre grâce à une réserve largement suffisante, ce que confirment également ces chiffres.

Changement de cap lors de la présentation du budget 2026 : le conseil communal vous annonçait en effet que l'augmentation prévue n'était pas nécessaire en raison d'un changement de la méthode de calcul des contributions facturées par l'Association pour l'alimentation en eau potable de Sarine-Ouest (AESO) à ses communes membres, qui sont aussi des clientes qui lui achètent des volumes d'eau. Cette nouvelle méthode, plus fidèle à la réalité, devrait diminuer sensiblement les coûts annuels. Raison pour laquelle au budget 2026 nous avons annoncé que nous pouvions rester à 1.80.

Il n'en demeure pas moins que le compte lié à la consommation est en négatif depuis plusieurs années et que, pour l'équilibrer (obligatoire), nous puisons fictivement dans la réserve des montants importants. Fictivement car cette réserve est épuisée depuis plusieurs années

(actuellement – 210'000 frs). Nous devons obligatoirement la reconstituer et pour la reconstituer les revenus de la vente d'eau doivent être excédentaires par rapport aux charges et l'excédent doit alimenter la réserve. Sur une base provisoire, le nouveau conseil communal fera des projections pour le budget 2027 et décidera d'une augmentation ou non du prix de l'eau potable pour 2027. Le règlement que l'on vous demande de confirmer ce soir encore lui en laissera la possibilité.

Cela dit, le budget de fonctionnement de l'approvisionnement en eau a été respecté. Marie-Claude Clerc : Je dois néanmoins vous signaler des écarts importants :

Outre, ici aussi, un paiement pour mise à niveau de vacances non prises, la facture d'électricité sensiblement plus élevée que prévu - l'économie escomptée grâce aux panneaux solaires de la station des Pontets n'a pas été atteinte – participent au dépassement du budget. La numérisation des procédures de contrôle, certes, facilite le travail, mais, a un coût. Quant au budget d'entretien du réseau d'eau, il est largement dépassé en raison du changement d'une pompe à la station des Pontets pour plus de 13'000 frs. Ces dépassements sont compensés par une participation aux frais de l'AESO bien en-dessous du budget.

Traitement des eaux usées :

Comme indiqué lors de la présentation du budget 2025, la taxe d'utilisation a été abaissée de CHF 2.90/m<sup>3</sup> à CHF 2.-/m<sup>3</sup>. Ce tarif va demeurer inchangé. La provision au bilan se monte en effet à 2,867 millions.

Le budget de fonctionnement du traitement des eaux usées est respecté. Il convient toutefois de mentionner le dépassement relativement important du montant prévu pour l'entretien des infrastructures en raison 1) du curage de canalisations (9'000 frs) non prévu au budget et 2) de charges d'investissement initiales (5'614 frs) engagées pour un projet de constructions et d'aménagement routier ensuite abandonné. Rien d'autre à signaler au plan des charges.

En matière de revenus en revanche, notez la nette baisse par rapport au montant inscrit au budget. Elle s'explique, d'une part, par la baisse indiquée précédemment, de CHF 2.90/m<sup>3</sup> à CHF 2.-/m<sup>3</sup> d'eau consommée ; d'autre part, par un volume d'eaux usées en baisse de 10% (88'344 m<sup>3</sup>) par rapport à 2024 (97'506 m<sup>3</sup>).

Gestion des déchets :

Comme les deux précédents, ce compte doit aussi être équilibré. Le coût d'élimination des matériaux inertes double. Une telle augmentation, due à des facteurs inconnus, peut-être à des démolitions, est imprévisible.

Le coût d'élimination des objets encombrants pourrait, lui, être lié au débarras d'importants volumes de meubles, peut-être en provenance d'un établissement communautaire.

Le produit de la taxe de base rapporte davantage qu'en 2024 conformément aux attentes puisque son montant est passé de CHF 90.- à CHF 110.-.

Parallèlement il faut souligner que le recyclage de tous les matériaux est mal récompensé car il ne rapporte plus grand-chose.

Aménagement du territoire et des constructions :

L'abattage d'arbres le long du ruisseau de Cottens, sur le tronçon situé en-dessous des écoles, a été plus important que prévu : on a en effet profité de la météo favorable pour éliminer les frênes malades.

Le plan d'aménagement de détail (PAD) de la Croix a exigé un engagement plus important de la part des urbanistes ainsi que le recours à un avocat, ce qui évidemment grève la position « Support technique pour les constructions » bien au-delà du budget.

Le revenu des autorisations de construire est inférieur de moitié au budget tout simplement parce que le nombre d'autorisations délivrées a chuté.

Finances et impôts :

Marie-Claude Clerc rappelle : le ducroire, est une provision pour pertes sur débiteurs, ici sur créances fiscales et autres créances, pertes que l'on estime ne pas pouvoir récupérer. Elles figurent ici en négatif aux charges, ce qui signifie en diminution de la provision existante. Ce montant ne peut pas être budgété.

Pertes sur créances année en cours : le montant de CHF 37'517 inclut les créances jugées irrécupérables de personnes parties définitivement à l'étranger ainsi que les créances de personnes pour lesquelles nous avons reçu un ADB. Il était temps de radier les plus vieilles créances qui dataient de 2016, d'où la différence relativement sensible avec le budget.

Au plan des revenus - et c'est la première explication du résultat négatif de ces comptes - l'impôt sur le revenu des personnes physiques dû pour les années précédentes n'atteint pas du tout les montants engrangés ces dernières années (notamment CHF 342'598.- en 2024 pour les années précédentes à 2024). Ce montant n'est jamais budgété, mais cela signifie qu'il y a eu surestimation des recettes fiscales sur les personnes physiques pour l'année 2024, pourtant calculées sur la base de chiffres fournis par le SCC. On ne connaît pas l'explication réelle de cette baisse de revenus.

En revanche les soldes estimés de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour les années précédentes surprennent positivement. En l'occurrence il s'agit d'une taxation tardive car compliquée.

Le revenu des impôts communaux spéciaux chute : alors que ces revenus ont systématiquement rapporté bien au-delà du budget, même adapté à la hausse, voilà qu'ils diminuent de manière très importante. Ces chiffres traduisent un recul tout aussi important des transactions immobilières dans notre commune qui évoluent de manière cyclique. J'ai dit et répété, lors de chaque présentation des comptes, depuis le début de la législature, que c'étaient ces revenus-là qui assuraient véritablement le résultat positif année après année. Et la roue a tourné en 2025.

Au bouclage de ces comptes, nous constatons donc que la commune a davantage un problème de revenus que de charges. La question du taux d'impôt devrait par conséquent inévitablement se poser à plus ou moins brève échéance.

Enfin, il s'agit de ne pas oublier que le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif participe, à hauteur de CHF 204'125.-, au résultat des comptes 2025, comme ce fut le cas les années précédentes. Pour rappel, il s'agit de comptabiliser, chaque année durant 10 ans afin de la dissoudre, la valeur réelle de ce patrimoine précédemment sous-évaluée. Sans cet artifice comptable, le résultat négatif de ces comptes serait aggravé d'autant.

Au terme de l'exercice nous bouclons donc avec un résultat comptable de moins CHF 144'704.- alors que le budget prévoyait un résultat également négatif de moins CHF 263'595.-.

**Mme Marie-Claude Clerc** complète ses informations avec un graphique à l'écran présentant la répartition par dicastères des charges globales supportées par la commune en 2025. Un autre graphique illustre les charges par nature.

**Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions.

**Il n'y a pas de question.**

## **2.2 Au compte des investissements :**

Le compte des investissements s'éloigne sensiblement du budget. Les projets planifiés, principalement dans les domaines de l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, ne se sont pas concrétisés. Par conséquent le volume des investissements est resté faible.

Le dicastère de l'administration générale enregistre une recette de CHF 4'681.- correspondant à une subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques à la station de pompage des Pontets.

Au dicastère des routes :

Il a fallu consentir un investissement supplémentaire de CHF 111'264.- pour clore définitivement le dossier du carrefour de l'ancien Denner (route de Fribourg-route du Centre). Pour rappel, il avait fallu acquérir du terrain (une surface de 309 m<sup>2</sup>) situé sur la parcelle de l'ancien Denner pour réaliser ce carrefour. L'acte formel d'achat n'a toutefois eu lieu qu'en 2025. Aucun montant n'a été prévu au budget car le conseil communal avait jusqu'alors privilégié la solution de l'échange de terrains, solution refusée par l'Etat (pas le même type de zones – à bâtir/d'intérêt général). Le prix d'achat indiqué ci-dessus a été arrêté après la taxation de la commission cantonale d'acquisition des immeubles.

Au dicastère « Protection de l'environnement » :

Le solde du crédit pour l'alimentation de la défense incendie des immeubles « Au Pré » a été utilisé (en vert) ; ce crédit s'est d'ailleurs avéré insuffisant - et nous revenons sur ce point avec un crédit additionnel après la présentation de ces comptes.

Les travaux liés à l'adduction d'eau potable au chemin de la Creusette (CHF 65'000.-) n'auront pas lieu tels que planifiés, le projet immobilier finalement retenu n'exigeant plus une intervention à court terme. L'explication est la même en ce qui concerne le changement de collecteur des eaux usées (CHF 122'700.-). Le crédit de CHF 91'000.- pour l'installation de l'adduction d'eau à la route des Brévires a été à peine entamé en 2025. Les travaux suivent leur cours et ce crédit sera sans doute, ou l'est déjà, utilisé en 2026.

La dernière ligne concerne le crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées Brévires-Rialets : le budget disponible de CHF 114'830 a été mis à contribution à hauteur de CHF 43'713. Les recettes enregistrent deux montants négatifs : il s'avère qu'un montant de CHF 47'124.- correspondant à des taxes de raccordements (eau potable et eaux usées) a été facturé prématurément en 2024 ; il a dû être annulé et remboursé. Ce montant négatif de CHF 47'124.- est diminué du montant de CHF 14'040.- équivalant aux taxes de raccordement facturées en 2025, ce qui ramène le total des recettes à moins CHF 33'084.-.

A fin 2025 le compte des investissements est bien éloigné du budget pour des raisons, comme souvent, indépendantes de notre volonté. On boucle avec un excédent de dépenses de « seulement » CHF 210'269 contre un excédent budgété de près de CHF 500'000.-.

Pour conclure, la responsable des finances remercie l'administratrice des finances, Mme Solange Page, qui a bouclé des comptes communaux pour la première fois. Elle remercie aussi l'ensemble du personnel administratif qui participe à la bonne tenue des finances communales tout au long de l'année.

Les présentations des comptes de résultats et d'investissements 2025 étant terminées, **Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions ?

**Il n'y a pas de question de l'assemblée communale.**

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

## **2.3 Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, président.**

### **Comptes de résultats et des investissements 2025**

*La Commission financière s'est réunie le 31 mars 2026 et a examiné les comptes de résultats et le compte des investissements 2025 établis par Madame la Conseillère communale, Marie-Claude Clerc, en charge du dicastère des Finances, ainsi que par Madame Solange Favre, administratrice des finances.*

*La Commission financière a eu à disposition tous les documents ou renseignements nécessaires à l'exercice de son mandat. Le résultat négatif de l'exercice 2025 se monte à CHF 144'704.09. Les écarts importants entre le budget et les comptes ont fait l'objet d'explications détaillées. Les annexes aux comptes tels que Les indicateurs financiers MCH2 renseignent sur la capacité financière de la commune et révèlent des valeurs qui méritent une attention toute particulière de la part du conseil communal.*

*La Commission financière a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision de Fiduservice SA. Ce rapport atteste de la conformité des comptes établis. Fiduservice SA relève l'effort qui a été fourni au sujet du SCI (système de contrôle interne) et conseille l'administration communale de persévérer dans son système de contrôle afin de parvenir à un haut niveau de contrôle et d'efficacité.*

*En regard de ce qui précède, La Commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes de résultats et le compte des investissements 2025, tels qu'ils vous sont présentés.*

**M. le Président remercie M. Marc-André Ryter et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un résultat négatif de - CHF 144'704.- et un excédent de dépenses de CHF 210'269.-.**

---

**Au vote à main levée, les comptes de résultats 2025 qui présentent un résultat négatif de CHF 144'704.- sont approuvés à l'unanimité.**

---

---

**Au vote à main levée, les comptes des investissements 2025 qui présentent un excédent de dépenses de CHF 210'269.- sont approuvés à l'unanimité.**

---

**M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Yves Nicolet pour présenter le point 3 de cette assemblée.**

### **3. Crédit additionnel – Raccordement et défense incendie bâtiments « Au Pré » (CPPEF) à la route de la Résidence CHF 7'552.-**

**3.1.** Lors de l'assemblée communale du 3 mai 2022, le conseil communal a proposé un investissement d'un montant de CHF 30'000.00 pour l'alimentation et la défense incendie des bâtiments de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Cet investissement s'est terminé au début de l'été 2025. Toutes les factures ont été réceptionnées. Le montant total dépensé est de CHF 37'552.-, ce qui correspond à 125 % du crédit voté en assemblée.

Le conseil communal se doit de garantir l'approvisionnement en eau des nouvelles constructions. Pour établir le budget, il a été tenu compte des informations disponibles au

moment de la mise à l'enquête publique (c'est-à-dire des plans). A ce moment-là, le tracé du CAD n'était pas complètement figé. Une partie de ce surcoût provient des difficultés techniques engendrées par le croisement de ce dernier (isolation de la conduite, pose de coudes, etc.). De plus, le tracé a été adapté et prolongé afin de tenir compte des futurs arbres imposés dans le plan d'aménagement de détail le long de la route de la Résidence.

**M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions ?

**Il n'y a pas de question de l'assemblée communale.**

---

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Marc-André Ryter**, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

**3.1 Rapport de la Commission financière M. Marc-André Ryter, président.**

**Crédit additionnel – Raccordement et défense incendie bâtiments +Au Pré »**

*Le crédit de CHF 30'000.00 accordé en mai 2022 pour l'alimentation et la défense incendie des bâtiments de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg « Au Pré » s'est avéré insuffisant.*

*En effet, des exigences nouvelles sont venues se greffer depuis l'attribution des travaux, tels que croisement du CAD et arborisation future à proximité du tracé du raccordement, entre autres choses.*

*Dès lors, un crédit additionnel de CHF 7'552.00 est nécessaire pour clore ce dossier. Les liquidités communales permettent de solder ce reliquat.*

*La Commission financière donne un préavis favorable à ce crédit additionnel.*

**M. le Président** remercie **M. Marc-André Ryter** et passe à l'approbation du crédit additionnel pour le raccordement et la défense incendie des bâtiments « Au Pré ».

---

**Au vote à main levée, le crédit additionnel pour le raccordement et la défense incendie des bâtiments « Au Pré » pour un montant de CHF 7'552.- est approuvé à l'unanimité.**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Jean-Claude Bernold** pour présenter le point 4 de cette assemblée.

**4. Approbation définitive du règlement relatif à la distribution d'eau potable à la suite de l'avis sur la surveillance des prix**

**4.1.** La modification du règlement relatif à la distribution d'eau potable a été approuvée par l'assemblée communale du 6 mai 2025 avec un préavis favorable de la commission financière. Alors que nous avons soumis ce règlement pour approbation formelle à la Direction des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), celle-ci nous a rappelé qu'avant l'adoption par le législatif communal, tout règlement portant sur des taxes doit être soumis à M. Prix pour consultation.

Sur cette base et en date du 18 juin 2025, nous avons transmis au Surveillant des prix (SPR) les documents se rapportant au nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable et la nouvelle fiche des tarifs. En date du 21 août 2025, réponse nous est parvenue du Surveillant des prix, soit :

« Sur la base des considérations qui précèdent et conformément aux articles 2, 13 et 14 de la LSPr, le Surveillant des prix propose aux autorités de la commune de Cottens :

1. de remplacer son modèle de calcul de la taxe de base par l'un des modèles tarifaires proposé par le canton de Fribourg (variante B ou C) ou par la Surveillance des prix ;
2. de limiter la somme des charges d'amortissement et des attributions annuelles au fonds spécial pour le maintien de la valeur à CHF 46'000.- ;
3. de fixer les nouvelles taxes sur la distribution d'eau de sorte que les recettes annuelles totales ne dépassent pas CHF 331'000.-. »

En date du 2 octobre 2025 et après analyse du courrier susmentionné, le conseil communal a répondu au surveillant de prix comme suit :

« La commune de Cottens a décidé de procéder à une modification de ses tarifs de manière à garantir l'équilibre des comptes liés à l'eau potable et à l'épuration, comme l'exige la législation.

Plus spécifiquement, il a été précisé que :

- La taxe de base a été abaissée, compte tenu du fait que la réserve pour le maintien de la valeur, liée à cette taxe s'avérait très élevée.
- En revanche, la taxe proportionnelle a été augmentée, les derniers comptes indiquant une insuffisance de financement pour couvrir les frais d'exploitation, cela en pratiquant un tarif de 1,80 frs/m<sup>3</sup>. Cette mesure avait été jugée indispensable pour maintenir un financement équilibré du service de l'eau, tout en assurant une répartition plus équitable des charges selon la consommation effective.

Ainsi, la commune n'a pas retenu, en l'état, les variantes tarifaires B ou C proposées, mais a procédé à une adaptation différenciée des taxes, dans le respect du principe de couverture des coûts, tel que prévu par la législation. »

Je cite toujours le contenu de notre lettre adressée à M. Prix : « Conformément à l'article 14, alinéa 2, LSPr, cette décision s'écarte partiellement de votre recommandation ; elle repose toutefois sur une analyse précise de la situation financière de nos services de l'eau et vise à corriger les déséquilibres constatés dans les réserves respectives. »

Le règlement relatif à la distribution de l'eau potable ayant déjà été approuvé il y a une année, ce soir nous vous demandons de confirmer votre approbation du 6 mai 2025, dont le contenu n'a pas été modifié. Après cela, le dossier sera transmis dans son entier à la DIME pour ratification définitive.

**M. Jean-Claude Bernold** demande s'il y a des questions ?

**Il n'y a pas de question de la part de l'assemblée communale.**

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** et passe au vote.

---

**Au vote à main levée, le règlement relatif à la distribution d'eau potable à la suite de l'avis sur la surveillance des prix est approuvé à l'unanimité.**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée communale et passe au dernier point de la soirée, soit le point 8 (divers). La parole est donnée à l'assemblée communale.

## **5. Divers**

**M. Michel Yerly** : par rapport au projet de fusion est-ce que des étapes/échéances sont planifiées ?

**Gabriel Nussbaumer** : Le conseil sortant laisse le soin à la prochaine législature de traiter ce sujet.

**M. Michel Yerly** : concernant le séparatif Brévires-Rialets, les Rialets sont déjà en séparatif à mon avis.

**Gabriel Nussbaumer** : la question a été soulevée car les canalisations sont défectueuses. Gabriel Nussbaumer ne peut pas confirmer que les Rialets soient en séparatif sur tout le tronçon.

**Jean-Claude Bernold** : le projet est actuellement totalement abouti. Le quartier des Brévires est déjà en séparatif contrairement aux Rialets qui ne le sont pas totalement. La planification est à voir avec la nouvelle législature au vu du montant important. Un plan financier sera établi pour les cinq ans à venir.

**Gabriel Nussbaumer** cite les habitations qui sont déjà en séparatif (habitations de La Croix), une partie des maisons des Brévires le sont également. Les coûts sont conséquents, il faudra passablement de nouveaux habitants pour couvrir ces frais. La partie du bas de la route cantonale devra probablement être faite. Les coûts budgétés de CHF 148'000.- représentent uniquement le projet d'étude.

**M. Ryter** prend la parole et remercie les membres de la commission financière sortants : la secrétaire Mme Anne-Marie Rohrbasser, M. Dubey qui a été président durant une très grande partie des 4 législatures, Mme Giraud et M. Mettraux qui se représentent ; il leur souhaite plein succès.

Il remercie les membres du conseil communal et le personnel administratif et adresse un merci particulier à Marie-Claude Clerc pour la présidence des séances de la commission. Il salue l'entente agréable lors des séances, il ajoute que lors de problèmes une solution a toujours été trouvée.

Merci aux personnes présentes de l'assemblée.

Lui-même se retire après 16 années d'activité à cette commission.

Il termine par remercier les personnes qui se présenteront à cette commission.

**Gabriel Nussbaumer** : « Merci à M. Ryter et à la commission financière, merci au conseil communal, à l'assemblée, aux citoyens en général, aux sociétés, à l'administration, à l'édilité, aux enseignants. »

Il demande à Mme Debora Belloy et Mme Christel Minguely de se lever et les remercie pour leur futur engagement au conseil communal. Il remercie également Mme Lauren Thalmann, absente ce soir.

Applaudissement de l'assemblée.

**Claude Magnin** prend la parole pour remercier l'assemblée et pour remercier les conseillers sortants :

« Nous arrivons à notre dernière assemblée de la législation 2021-2026. J'ai des remerciements à formuler, d'abord à vous citoyens, pour vos participations aux assemblées communales, avec des débats constructifs et cordiaux, merci.

Mais pour des débats constructifs, on a besoin d'un capitaine, Gabriel s'est mis au service de la commune pendant plus de quinze ans et syndic durant 8 ans. Gabriel a toujours su nous motiver, de trouver le meilleur pour notre commune, de nous rendre attentifs aux décisions que nous prenons et de garder la collégialité au sein de notre conseil. Gabriel, on peut dire encore beaucoup d'éloges, mais le plus simple est « Merci Gabriel ! ».

Marie-Claude, notre ministre des Finances, tu nous as toujours rappelé que pour un bon fonctionnement on doit respecter les règlements, tenir nos budgets, éviter des dépenses inutiles. Durant 5 ans, tu as géré les finances d'une main de maître, merci Marie-Claude.

Le benjamin, Yves tu as été pendant plus de 18 ans dans le conseil communal, coupé par une courte absence, et tu as décidé de tirer la prise. Tu as souhaité relever d'autres défis professionnels. Si mes souvenirs sont bons, tu as dirigé les dicastères des finances, les routes, l'eau. La commune te remercie pour toutes ces années passées au sein du conseil, merci. »

**M. le Président** demande s'il y a encore des questions et des observations à formuler dans les divers

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du conseil communal et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation. Un apéritif est offert à l'issue de cette assemblée.

**M. le Président clôt l'assemblée à 21.30 heures.**

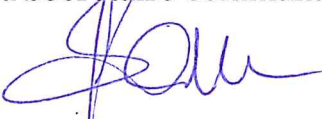
---

**« Sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**

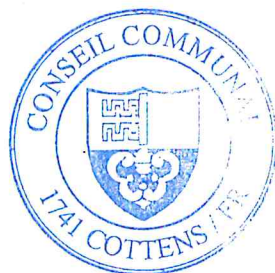
---

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Secrétaire communale :



Sandra Favre



Le Syndic :



Gabriel Nussbaumer

---